



Comment récupérer mon argent si meme huissier n'y arrive pas

Par **grinego**, le **14/09/2009** à **11:44**

Bonjour, rn Madame ,Monsieur rnrnje me permets de m 'adresses a vous je suis perdu, passer en jugement en 2006 avec mon ex pour un c redis contracté de ma par pour lui en attendant qui trouve un travail pour l 'achat d 'une voiture celui si ne ma jamais rembourser nous somme passer au tribunal ou on ma donner raison et condamne celui si a me verse la somme du crédit ainsi intérêt suite au jugement j ai pris contacte avec un huissier sachant que moi je suis en Alsace et mon ex est retourner vivre dans le sud donc je prend un huissier dans sa région le huissier na rien plus en tiré insolvable entre temps monsieur fais appel nous passons en cour appel ou on me donne a nouveau raison le huissier a mis de coté me dossier j 'ai vraiment besoin cette argent moi aussi je veux commencer une nouvel vie' je vais être maman je recontact mon huissier en lui demandant de réouvrir le dossier voici ce qui répond :bonjour,rn rnSauf éléments nouveau quant à la solvabilité de votre débitrice, il est à mon sens inutile de réouvrir ce dossier archivé, les frais risquant sans nul doute de rester à votre charge. rndite moi quoi lui répondre c 'est a moi de faire des recherche rnla je vais m 'adresses au c.i.v.i.rnpour faire une demande d' indemnisation des victimes d 'infraction j 'ai le droit dans mon cas .